

Conseil Municipal du 25 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 27

Présents : Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Azélie Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Marie Latapie - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Martinod - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Xavier Urbain

Excusés : Georges Bouty (pouvoir à André Pellicier) - Marie-Pierre Rebrassé (pouvoir à Azélie Chenu) - Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc) - Pascal Valentin (pouvoir à Jean-Sylvain Costerg) - Amélie Viallet

Absents : Franck Chenal - Charley Mingeon

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 19 janvier 2024

Date de publication : 29 janvier 2024

Délibération n°2024-003 – Parking couvert de Plagne-Aime 2000 – ajout d'un tarif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles R617-I et suivants ;

Vu la délibération du 25 novembre 2004 et celle du 1^{er} octobre 2015 relatives aux tarifs du parking couvert d'Aime 2000 ;

Madame le Maire rappelle les tarifs en vigueur pour des emplacements au sein du parking couvert d'Aime 2000 :

Durée	Tarifs	Durée	Tarifs
1/2	5 €	11 jours	74 €
1 jour	8 €	12 jours	80 €
2 jours	16 €	13 jours	86 €
3 jours	24 €	14 jours	92 €
4 jours	31 €	3 semaines	120 €
5 jours	39 €	1 mois	153 €
6 jours	45 €	2 mois	173 €
7 jours	51 €	3 mois	192 €
8 jours	57 €	Saison	222 €
9 jours	62 €	Saisonnier	160 €
10 jours	68 €		

Elle ajoute qu'un tarif complémentaire permet de facturer à une utilisateur le badge d'accès au parking s'il n'est pas restitué à la fin de la période de location :

- Montant facturé si le badge d'accès au parking n'est pas restitué : 33 €.

Elle propose d'ajouter un tarif afin de mettre en place une place de parking dédiée à la recharge de véhicules électriques :

- Tarif forfaitaire pour une journée (emplacement et charge) : 40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le tarif proposé.

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing